

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'ITXASSOU
GIZARTE EKINTZAKO UDAL ZENTROKO ADMINISTRAZIO KONTSEILUKO DELIBEROEN LABURPENA

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS d'Itxassou légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **Mizel HIRIBARREN, Président**.

2025eko apirilaren 15ean, Itsasuko GEUZko Kontseilua bildu da HIRIBARREN Mizel lehendakartzapean.

Conseillers municipaux

- en exercice : 17

- présents : 12

Pouvoirs : 02

Suffrages exprimés : 13

Abstention : 0

Présents / Hor zirenak : MM. HIRIBARREN Mizel (Président), OSPITAL Maialen (Vice-Présidente), AGUERRE Marie-France, AGUERRE-BOUVIER Nathalie, BISSEY-DAGORRET Corinne, CROC Laetitia, ETCHEMENDY AGUERRE Maialen, EYHERABIDE Arantxa, ITURBURUA Jean-Paul, ITURBURUA Marie-Hélène, MACHICOTE POEYDESSUS Denise, MURILLO Ainhoa *jaun andereak*.

Absents excusés / Barkatuak : MM. AGUERRE Pantxika, ALFONSO Jean, CAUSSADE Emmanuelle, DURAND Martine, IRIQUIN Pantxika *jaun andereak*.

Pouvoirs / Ahalordeak : MM. ALFONSO Jean à ITURBURUA Jean-Paul, Mme CAUSSADE Emmanuelle à OSPITAL Maialen *jaun andereeri*.

Secrétaire de séance / Idazkaria : Mme BISSEY-DAGORRET Corinne *anderea*.

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2024

Le Président expose à l'assemblée que le CCAS d'Itxassou a adopté dès la clôture de l'exercice 2024 l'expérimentation du COMPTE FINANCIER UNIQUE.

Ce CFU est un document commun à l'Ordonnateur et au Comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Ainsi, chaque budget produit désormais son propre CFU (*budget principal, budgets annexes..*)

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Président précise que :

- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné,
- Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).
- La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2024 du budget primitif du CCAS d'Itxassou, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président propose de déléguer Mme Maialen OSPITAL en sa qualité de Vice-Présidente.

Mme Maialen OSPITAL, Présidente de séance, soumet à l'assemblée délibérante, le CFU 2024 du budget primitif du CCAS d'Itxassou dressé par Monsieur Mizel HIRIBARREN, Président.

.../...

Les résultats sont arrêtés comme suit :

BUDGET DU CCAS	CFU 2024
Dépenses de fonctionnement - Prévu	34 330,00
- Réalisé	27 983,12
Recettes de fonctionnement - Prévu	34 330,00
- Réalisé	34 430,97
Dépenses d'investissement - Prévu	0,00
- Réalisé	0,00
- RAR	0,00
Recettes d'investissement - Prévu	0,00
- Réalisé	0,00
- RAR	0,00
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE	
Fonctionnement :	6 447,85
Investissement :	0,00
RÉSULTAT GLOBAL 2024	6 447,85

Le Président s'étant retiré au moment du vote,
Le Conseil d'Administration délibère sur le Compte Financier Unique du Président de l'exercice 2024 :

- 1°- Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- 2°- Constate pour la comptabilité principale que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3°- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4°- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil d'Administration, après avoir ouï l'exposé de M. le Président puis de Mme la Présidente,

✓ **APPROUVE à l'unanimité le Compte Financier Unique** du budget primitif du CCAS d'Itxassou pour l'année 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Le Président, Lehendakaria : Mizel HIRIBARREN

